

REPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

[Handwritten signature]

Port-au-Prince, le 30 DEC. 2004

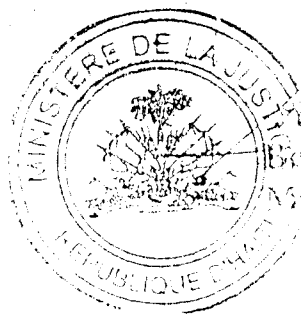
Au
Doyen
Du Tribunal de Première Instance
De Port-au-Prince.-

Monsieur le Doyen,

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique vous présente ses compliments et vous informe que, compte tenu des plaintes formulées par beaucoup de parents de justiciables, relativement à la lenteur constatée dans le traitement des dossiers soumis aux Cabinets d'Instruction des Juges Jean Saint-Fleury et Brédy Fabien, il est important de confier ces dossiers à d'autres Juges en vue de normaliser le fonctionnement de cette Instance Judiciaire.

Aussi, le Ministre vous saurait-il gré de reprendre dans le plus bref des délais, tous ces dossiers des mains des Juges sus-indiqués et de les soumettre à d'autres Magistrats.

Dans l'intervalle, le Ministre profite de l'occasion pour vous souhaiter, Monsieur le Doyen, une bonne et heureuse année 2005.



[Handwritten signature]
Bertrand H. GOUSSE
Ministre

Port-au-Prince, le 10 janvier 2005

À : Me Bernard H. Gousse
Ministre de la Justice
En son bureau,

Monsieur le Ministre,

Suite à la correspondance que vous avez adressée en date du 30 décembre 2004 et dont teneur suit :

“ Monsieur le Doyen,

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique vous présente ses compliments et vous informe que, compte tenu des plaintes formulées par beaucoup de parents de justiciables, relativement à la lenteur constatée dans le traitement des dossiers soumis aux cabinets d'instruction des juges Jean Sénat Fleury et Brédy Fabien, il est important de confier ces dossiers à d'autres juges en vue de normaliser le fonctionnement de cette Instance Judiciaire.

Aussi, le Ministre vous saurait-il gré de reprendre dans le plus bref des délais, tous ces dossiers des mains des juges sus- indiqués et de les soumettre à d'autres magistrats”.

Considérant que pareille mesure constitue une atteinte grave à mon honneur et à mon intégrité de Magistrat; une violation flagrante de la Constitution et des lois du pays, particulièrement au principe de la séparation des pouvoirs.

Aussi, pour le respect de l'institution judiciaire dans laquelle je travaille depuis dix-huit ans; je vous communique ma démission comme Juge et Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince.

Respectueusement

Me Jean Sénat Fleury

Ce Président de la République Me Boniface Alexandre
Premier Ministre Monsieur Gérard Latortue
Doyen du Tribunal de Port-au-Prince Me Jean Joseph Lebrun
Président de l'ANAMAH Me Jean Pérez Paul
Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince Me Gervais Charles